

Rénovation énergétique : être bien accompagné



Crédit photo : © COMPA/Nathalie Gautier

Vous souhaitez faire des travaux pour améliorer la performance énergétique de votre logement ou de votre entreprise ? La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) met en place un service public en faveur de la rénovation énergétique.

Travaux d'isolation, changement du système de chauffage ou des menuiseries... tous les propriétaires peuvent désormais être accompagnés dans leurs démarches d'amélioration de leur logement.

➤ **Pour les habitants**

L'Espace Conseil France Rénov' délivre gratuitement des informations fiables et neutres via un entretien téléphonique ou lors d'un rendez-vous en permanences à Ancenis-Saint-Géréon, Ligné, Loireauxence ou Vallons-de-l'Erdre.

A l'issue de cet échange et suivant votre projet, le conseiller vous orientera vers le dispositif d'aides le plus adapté (accompagnement technique et/ou financier).

Informations auprès de l'Espace Conseil France Rénov' : 02 40 08 03 30

➤ **Pour les entreprises**

Les entreprises du petit tertiaire privé (commerçants, artisans, restaurateurs...) d'une surface inférieure à 1 000 m² peuvent également être accompagnées dans leur projet d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur bâtiment et/ou outils de production.

Au même titre que pour les habitants, deux niveaux d'accompagnement sont proposés : un entretien téléphonique afin de recueillir des conseils et une visite sur site d'un technicien afin de réaliser un pré-diagnostic énergétique.

Informations auprès de Croissance Verte : 02 52 70 09 82

Ces accompagnements s'inscrivent dans le cadre des dispositifs suivants :

- *La Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) mise en place par la COMPA. Les PTRE sont issues du programme national SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) et déployées localement par l'ADEME et la Région Pays de la Loire. Le programme SARE est financé par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).*
- *Programme d'Intérêt Général (PIG) « Lutte contre la précarité énergétique », mis en œuvre par la COMPA, avec le soutien de l'Anah et des Départements 44 et 49.*

La PTRE et le PIG sont tous les deux mobilisables jusqu'au 31 décembre 2023.

Attention au démarchage frauduleux ! La COMPA et ses prestataires ne mandatent aucune entreprise de rénovation énergétique.

Toutes les informations sur www.pays-ancenis.com / Vie quotidienne / Habitat et logement / Bien chez soi